



## Résolution de l'Assemblée du personnel de Pré-de-Vert du 16 janvier 2023

**A la présidente du Conseil d'Etat, Mme Luisier**  
**A la cheffe du Département des finances et de l'agriculture, Mme Dittli**  
**Au chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle, M. Borloz**  
**Au chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité, M. Venizelos**  
**A la cheffe du Département de la santé et de l'action sociale, Mme Ruiz**  
**A la cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines, Mme Gorrite**

L'Assemblée du personnel de l'institution de Pré-de-Vert, Fondation Claudi Russell-Eynard, s'est réunie en date du 16 janvier 2023.

Iels ont débattu des éléments suivants:

- Le Conseil d'Etat a communiqué le 8 décembre sa décision d'indexer les salaires de 1,4% pour le secteur public et parapublic au 1<sup>er</sup> janvier 2023, sans consultation ni négociation avec les organisations du personnel.
- Ce taux représente une baisse importante de nos salaires réels. L'inflation telle que calculée par l'indice des prix à la consommation se montait à 3% entre octobre 2021 et octobre 2022 et même à 4,6% depuis décembre 2020. Selon l'Union Syndicale Suisse, il faudrait une indexation de 5% pour compenser entièrement la hausse du coût de la vie.

Vu:

1. Le caractère inacceptable d'une telle perte salariale, qui pèserait encore plus fortement sur les salarié.e.s des classes les plus basses de la grille.
2. La différence de traitement entre collaborateurs du secteur parapublic et collaborateurs de la fonction publique.
3. La situation financière de l'Etat de Vaud, qui dispose d'une fortune de plus de 5.4 milliards de francs accumulée en raison des sous-effectifs permanents et organisés du service public et parapublic ainsi que de la stagnation voire de la baisse des salaires réels. Il dispose de tous les moyens pour accorder une pleine indexation, respectant ainsi le personnel.

### L'Assemblée générale demande au Conseil d'Etat:

1. **D'ouvrir immédiatement de véritables négociations avec les syndicats et organisations du personnel,**
2. **D'annoncer avant le 23 janvier une amélioration significative de l'indexation des salaires et de l'échelle des salaires, à la hauteur de l'augmentation du coût de la vie réelle**
3. **De respecter les dispositions de la CCT Social-Vaud dont l'Etat est signataire et d'appliquer une équité de traitement entre les collaborateurs du secteur parapublic et ceux du secteur public**

Sans réponse positive à ces trois demandes, l'Assemblée générale de l'institution de Pré-de-Vert, Fondation Claudi Russell-Eynard, décide de participer à la mobilisation de la fonction publique du 23 janvier 2023 et de poursuivre celle-ci le mardi 31 janvier prochain, si nécessaire.

Résolution votée à l'unanimité.

*Rolle, le 16 janvier 2023*

Copie: Avenir social, SSP, SUD, Conseil de Fondation Claudi Russell-Eynard, AVOP, SPV, ESV